



**EPORA**

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER  
DE L'OUEST RHÔNE-ALPES

Le soussigné

**DECISION N°D 14-031**

**MISE A JOUR DU GUIDE DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE DE L'EPORA**

Jean GUILLET, Directeur Général de l'Etablissement public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA), ayant son siège 2 Avenue Grüner – CS 32902, 42029 Saint-Etienne Cedex 1,

Agissant en sa qualité de Directeur Général de l'Etablissement public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes, nommé à cette fonction par arrêté du Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et du Secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme le 12 février 2010 et plus spécialement habilité aux fins des présentes en vertu des délibérations n° 09/10 du Conseil d'Administration du 22 avril 2009 et n°13/033 du Conseil d'Administration du 13 mars 2014.

Vu le décret modifié n° 98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Etablissement public de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),

Vu l'Ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des marchés publics,

Vu le Décret modifié n° 2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics,

Vu la délibération n° 09/10 du Conseil d'Administration du 22 avril 2009,

Vu le Décret n°2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique,

Vu la délibération n°13/033 du Conseil d'Administration du 13 mars 2014 mettant à jour le cadre des procédures d'achat de l'Etablissement,

Décide que les documents composant le guide de la commande publique sont mis à jour, notamment, en conséquence du Décret 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant notamment les seuils de la procédure formalisée :

- Un Règlement Interne des Achats - version du 16/12/2014
- Un tableau « Procédures d'achat de l'EPORA » - version du 16/12/2014,
- Un tableau « Marchés subséquents » - version du 16/12/2014,
- Trois tableaux de procédure interne de passation des achats de l'Etablissement soumis au Code des marchés publics- version du 16/12/2014.

Décide que les documents précités seront applicables à compter du 17 décembre 2014 et que la décision n°13-016 est abrogée.

A Saint-Etienne,  
Le 16 décembre 2014

**Le Directeur Général**  
**Jean GUILLET**



